

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.VANECLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

M. BAUDRY José, procuration à M.DUYCK
Mme DERONNE Véronique, procuration à M.MAHIEU
Mme GRAMMONT Agnès,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M.FICHEUX
M.PARENT Michael, procuration à M.HURLUS
M.RAVET Pierre-Luc,
M.THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

Secrétaire de séance : M.DUYCK Joël

Délibération n°2021D109 - Développement économique et acquisitions foncières - Campus étudiant sur la commune de Merville – Choix du nom.

Monsieur le Vice-Président expose :

Vu les statuts de la Communauté de communes précisant dans la partie :

- I – Compétences obligatoires, les actions de développement économique,
- II-B- Politique du logement et du cadre de vie,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, précisant au point 8 du bloc II-B des statuts : « portage de programmes de logements rendus nécessaires par le développement de l'activité économique »,

Considérant qu'après avoir répondu à l'appel à candidature d'Air France pour la formation de ses futurs pilotes, l'EPAG-NG a été retenue et reçoit donc depuis septembre 2018 et pour une durée de 5 ans les cadets d'Air France.

Vu la délibération du 22 mars 2018, validant l'aménagement d'un campus aéronautique,

Considérant la sollicitation de la CCFL auprès de l'INPI, l'institut national de la propriété industrielle,

Considérant que la Banque Postale a déposé le nom « L'ENVOL, LE CAMPUS DE LA BANQUE POSTALE » à l'INPI dans la classification de Nice n° 43, à savoir « Hébergement temporaire », qu'aujourd'hui, le principe de concurrence ne peut valoir puisqu'il s'agit d'une association s'engageant dans un mécénat sociétal en faveur de l'éducation et de l'égalité des chances.

Considérant les démarches de la CCFL auprès de cette association pour s'assurer d'aucun litige.

Il est proposé de nommer la résidence étudiante.

Pour rappel, cet établissement s'adresse principalement aux cadets d'Air France venant réaliser leur formation de pilote à l'EPAG-NG et aux étudiants des formations liées à l'aviation. Il accueille, ainsi, des jeunes venant de diverses régions, c'est pourquoi il est important d'apporter une identité visuelle et graphique à ce bâtiment, cela dans l'objectif d'une communication adaptée et ciblée.

Au vu des ambitions de développement sur cette zone aéronautique, l'appellation de la Résidence étudiante est l'amorce d'une véritable stratégie de redéfinition de la zone qui se travaille en parallèle. L'objectif principal étant de renforcer l'identité « aéronautique » du site dans sa globalité.

Considérant que l'appellation de la résidence étudiante doit répondre à divers objectifs :

- Renforcer l'identité « aéronautique » de la zone avec un champ lexical cohérent
- Correspondre au public cible de cet établissement : jeune quittant le foyer familial
- Permettre un visuel graphique dynamique et en cohérence avec l'architecture et les couleurs du bâtiment : création d'un logo

Il est proposé de nommer la résidence étudiante « L'ENVOL – RÉSIDENCE ÉTUDIANTE FLANDRE LYS ».

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER le nom de « L'ENVOL – RÉSIDENCE ÉTUDIANTE FLANDRE LYS » pour la Résidence étudiante.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

